

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 323 Kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité - Conventions avec la société « Lulu dans ma rue ».

M^{mes} Olivia POLSKI et Pauline VÉRON, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement des activités commerciales sur l'espace public parisien du 21 septembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature de six conventions d'occupation du domaine public avec la société « Lulu dans ma rue », pour l'exploitation de kiosques de services sur la voie publique ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Olivia POLSKI et Pauline VÉRON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer six conventions d'occupation du domaine public permettant à la société « Lulu dans ma rue » d'exploiter un kiosque de services sur un emplacement de la voie publique, pour une durée d'un an.

Article 2 : La société « Lulu dans ma rue » versera à la Ville de Paris une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 1 200 euros par an et par kiosque.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, rubrique 91, nature 70321, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et les suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO